

Séance du 4 juillet 2017

1) VALIDATION DE L'AVANT-PROJET CONCERNANT LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Suite à la présentation de l'avant-projet réalisée par le maître d'œuvre, M. PRADAT, avant l'ouverture de la séance, et dont le montant prévisionnel de travaux s'élève à 619 280,86 € H.T, M. le maire demande à l'assemblée de bien vouloir le valider.

Après délibération, l'avant-projet est validé à l'unanimité.

2) MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE URBAINE

M. le maire donne lecture des résultats de la consultation, seules deux entreprises ont remis une offre

- COLAS : montant HT : 896 444,20 € – note prix : 40 - note technique : 37,33 - note générale : 77,33

- STPA : montant HT : 934 955,83 € – note prix : 38,35 - note technique : 31,33 - note générale : 69,68

En conséquence la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de la SA COLAS, offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le choix de la CAO et autorise M. le maire à signer les pièces se rapportant au marché.

3) CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2018

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 avril 2017, M. le Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il faut procéder à la désignation de 6 électeurs par tirage au sort pour la constitution des jurés d'assises 2018, et rappelle les conditions pour pouvoir être désigné sur la liste préparatoire des jurés. Ont ainsi été désignés :

- N° 1703 : M. PRUVOST Jean-François
- N° 0234 : BOVIN Antoine
- N° 0459 : DECLÉ Gilbert
- N° 1874 : TERNOIS Josette
- N° 2010 : WADOUX Mélodie
- N° 0031 : AUZOU Louis

4) DELIBERATIONS

► Création d'une cinquième classe à l'école maternelle : M. le maire informe l'assemblée de la décision de l'Inspecteur d'Académie d'ouvrir une cinquième classe à l'école maternelle à compter de la rentrée 2017. Ainsi il propose que la classe s'installe à l'école primaire au rez-de-chaussée. Il précise également qu'il sera nécessaire de faire l'acquisition d'un peu de matériel, de réaliser un chemin piétonnier allant de la primaire à la maternelle sans avoir à sortir de l'enceinte de l'école. Enfin les activités sportives et les récréations des enfants de la classe maternelle auront lieu dans l'enceinte de l'école maternelle.

Après délibération, le conseil accepte.

► M. le maire fait part à l'assemblée du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, paru le 29 juin, autorisant les dérogations pour revenir à la semaine des 4 jours d'école. M. le maire annonce à l'assemblée qu'il serait déraisonnable de remettre en cause le fonctionnement actuel à la veille des vacances. Il a donc proposé aux conseils d'école de se donner une année pour y réfléchir, et par conséquent propose de rester à la semaine de 4 jours et demi.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas solliciter de dérogation et de maintenir la semaine à 4 jours et demi.

► Redevance d'occupation du domaine public : M. le maire propose de prendre une délibération afin de pouvoir appliquer la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les opérateurs de télécommunication, d'électricité et pour chantier provisoire. En effet cette redevance est déjà appliquée aux concessionnaires de transport et de distribution de gaz.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte les propositions qui lui sont faites concernant les redevances d'occupation du domaine public.

► Mise en non-valeur : M. le maire donne lecture du courrier de M. le Trésorier faisant part de l'effacement de dettes concernant Mme WAVRANT, par conséquent il est nécessaire de mettre en non-valeur plusieurs titres relatifs aux frais de cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte.

Il informe également l'assemblée que plusieurs chèques émis en 2012 et 2013, relatifs à des frais de cantine, restent impayés pour un montant total de 231,40 €, M. le Trésorier demande donc d'émettre à la collectivité un mandat en annulation.

► Création de postes et révision du tableau des effectifs : suite aux avancements de grade de l'année 2017, M. le maire propose de créer les postes suivants :

- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe au 01/09/2017
- 2 postes d'agent de maîtrise principal au 01/09/2017
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 01/09/2017
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe au 01/09/2017

Il propose ensuite de maintenir un poste d'agent de maîtrise afin de pouvoir nommer au 01/09/2017 un agent à la suite de sa réussite au concours d'agent de maîtrise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les créations de postes ci-dessus.

Ainsi M. le maire propose d'arrêter le tableau des effectifs au 01/09/2017 comme suit :

GRADE	EFFECTIF
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1
Technicien principal	1
Agent de maîtrise principal	2
Agent de maîtrise	4 dont 1 TNC
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3 dont 2 TNC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2
Adjoint technique	1 dont 1 TNC
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint d'animation	2

Après en avoir délibéré, le conseil valide le tableau ci-dessus.

► Révision de tarifs : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les différents tarifs en vigueur, et propose de fixer les tarifs comme suit à compter du 1er septembre 2017

Locations de salles		
<u>Location salle socioculturelle</u> : une gratuité par an pour les associations et les Comités d'entreprises de Feuquières		
Spectacles à but lucratif	Ass, CE : Feuquières	372.00 €
	Ass, CE : Extérieur	764.00 €
Cérémonies	Feuquières : repas	309.00 €
	Feuquières : vin d'honneur	186.00 €
	Extérieur : repas	504.00 €
	Extérieur : vin d'honneur	306.00 €
Réunions, assemblées générales	Feuquières	En semaine : gratuit
		Samedi : 187.00 €
	Extérieur	279.00 €
Location de la vaisselle en sus de la location : 0.80 € par convive		
<u>Location restaurant scolaire</u> : une gratuité par an pour les associations et les Comités d'entreprises de Feuquières		
Cérémonies	Feuquières : repas	174.00 €
	Feuquières : vin d'honneur	87.00 €
	Extérieur : repas	279.00 €
	Extérieur : vin d'honneur	178.00 €

Réunions, assemblées générales	Feuquières	En semaine : gratuit
		Samedi : 124.00 €
	Extérieur	153.50 €
Repas, soirée des associations	Ass, CE : Feuquières	177.00 €
	Ass, CE : Extérieur	243.00 €
Location de la vaisselle en sus de la location : 0.80 € par convive		
Deuil	Feuquières	gratuit
Location salle polyvalente		
Cérémonies	Feuquières : repas avec cuisine	99.00 €
	Feuquières : repas sans cuisine	64.00 €
Vin d'honneur	Feuquières	55.50 €
	Extérieur	96.00 €
Location de la vaisselle en sus de la location : 0.80 € par convive		
Deuil	Feuquières	gratuit
Taxes funéraires		
Inhumation caveau		50.00 €
Dépôt d'une urne		50.00 €
Dépôt d'un corps en caveau communal		gratuit 3 mois, 88.00 € le 4ème mois et 114 € les suivants
Dépôt d'une urne en caveau communal		gratuit 3 mois, 54.00 € les mois suivants
Droits de stationnement		
Stationnement d'un camion		61.00 €
Marché		3.85 €

Photocopies	
Noir et blanc	0.30 €
Couleur	0.60 €
Garderie	
Feuquières (matin avec petit déjeuner)	1.60 €
Extérieur (matin avec petit déjeuner)	2.25 €
Feuquières (soir 1er enfant)	1.05 €
Feuquières (soir 2ème enfant)	0.85 €
Extérieur (soir 1er enfant)	1.73 €
Extérieur (soir 2ème enfant)	1.25 €
Aide aux leçons	
la séance	1.05 €
Cantine	
Enfants de Feuquières	3.23 € le repas
Enfants de l'extérieur	3.54 € le repas
Adultes	4.60 € le repas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et valide les tarifs ci-dessus.

5) **DIVERS**

➤ M. le maire informe l'assemblée que M. Buisine a rendu le logement sis 13 rue Sarrail. Aussi il informe l'assemblée qu'un agent communal l'a sollicité et propose donc de lui louer à compter du 15 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de louer le logement à l'agent l'ayant sollicité au prix mensuel de 500 € hors charges à compter du 15 juillet 2017.

➤ M. le maire fait part au conseil municipal de la décision de la commune de SAINT-MAXENT relative à son retrait de la Communauté de Communes du Vimeu. Le conseil communautaire a consenti au retrait de la commune de SAINT-MAXENT lors de sa séance du 27 juin. Aussi conformément à la procédure de droit commun les conseils municipaux doivent délibérer pour donner leur avis dans un délai de 3 mois, puisque le retrait est subordonné aux conditions de majorité suivantes (2/3 des communes représentant au moins la moitié de la population ou inversement). En conséquence il demande à l'assemblée d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable.

➤ M. le maire informe l'assemblée que le bureau de l'AFR doit être renouvelé. En conséquence il est nécessaire de désigner des propriétaires, il est proposé de nommer : M. Gilles DELAMOTTE, M. Jacques LEFRANCOIS, M. Rosemond LANDRY et M. Alain PLATEL.

Après en avoir délibéré, le conseil valide la proposition.

➤ M. SEIGNEUR informe l'assemblée qu'une réunion avec les concessionnaires de réseaux est prévue le 12 juillet concernant les travaux de la traversée urbaine.

Il avise également le conseil que la vente du bâtiment de la Poste est signée.

Enfin il fait part de la pose des bornes de recharge électrique, toutefois celles-ci ne sont pas encore en service.

➤ M. MAVIOU donne lecture du bilan financier de la fête de la musique.

Il donne connaissance du parcours de la retraite aux flambeaux qui aura lieu le 13 juillet.

Concernant le marché de Noël, il fait part à l'assemblée que Feuquières Anim' recherche toujours des exposants. Il précise qu'il aura lieu les 16 et 17 décembre de 16h00 à 21h00.

➤ M. BOULANGER signale que la parcelle appartenant aux consorts DUCHESNE DELAMOTTE/DE SURVILLE au bout de la rue Albert Thomas n'est pas entretenue, et demande que les propriétaires en soient avisés.

➤ Mme PLATEL demande s'il est possible de modifier le trajet du bus afin de pouvoir se rendre rue Pasteur. M. le maire répond qu'il n'est pas possible pour le bus de retourner dans ce secteur et que c'est pour cette raison que le ramassage n'y est pas assuré.

➤ M. JUPIN rend compte du conseil d'administration du collège. Il fait part de l'augmentation du nombre d'élèves puisqu'une classe supplémentaire sera ouverte à la rentrée, et du manque d'entretien au niveau du gymnase.

M. le maire fait part à l'assemblée de l'avis favorable de la commission de sécurité, toutefois lors du passage de celle-ci les pompiers avait souligné plusieurs problèmes, et de ce fait, avait sollicité un audit de sécurité.

M. JUPIN signale des problèmes de raccordement à la fibre. La société COVAGE sera interrogée.

➤ M. LEGRAND signale que des pavés sont enlevés au niveau du rond-point du collège. M. le maire répond qu'ils vont tous être enlevés dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Victor Hugo.

➤ Mme INDERBITZIN remercie la municipalité pour la cérémonie et le cadeau remis à l'occasion de ses noces d'or.

➤ M. LEBORGNE demande quand débiteront les travaux d'aménagement des rues Victor Hugo et de la République. M. le maire répond qu'une réunion de coordination avec les concessionnaires est prévue le 12 juillet et que la date de démarrage sera fixée lors de cette réunion.

➤ M. CUVIER informe l'assemblée que l'étude définitive relative à la signalétique de la commune sera rendue début septembre.

➤ M. MOREL fait part à l'assemblée du nombre d'enfants inscrits à l'accueil de loisirs pour le mois de juillet qui est de 141. Il fonctionnera du 10 au 28 juillet.

Il fait part également de la participation de la MARPA au concours des terrasses fleuries sur le thème du cirque.

Enfin une sortie au bowling de Mers-les-Bains est prévue en septembre pour les jeunes. La commission déterminera la date prochainement.

➤ Mme HECKMANN rend compte du conseil d'école de la maternelle et demande si le changement des rideaux peut être prévu lors du budget 2018.

➤ M. le maire rend compte des décisions prises par délégation de fonction :

→ décision n° 3/2017 : relative à un sinistre concernant la dégradation d'une poubelle béton, montant 211,37 €

→ décision n° 4/2017 : relative à un sinistre concernant les dégâts occasionnés sur un chariot et une poubelle salle de restauration scolaire, montant 260,16 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.